

APPEL A PROJETS 2022

Contrat Local de Santé
Angers Loire Métropole

AGIR ENSEMBLE POUR UNE MEILLEURE SANTE



angers loire
métropole
communauté urbaine

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Contexte

Le 8 juillet 2019, l'Agence Régionale de Santé de la Région Pays de la Loire et l'agglomération d'Angers Loire Métropole ont signé le premier Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de la communauté urbaine. Ce nouveau contrat s'accompagne de la disparition des CLS signés respectivement en 2012 et 2013. Le CLS issu de la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009 permet de décliner localement et de façon partenariale les axes et priorités du Projet Régional de Santé de l'ARS ainsi que de prendre en compte des priorités locales.

« Convaincus de l'intérêt du CLS pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et développer la transversalité dans le domaine de la santé, l'ARS Pays de la Loire et le Président d'Angers Loire Métropole s'engagent dans cette dynamique par la signature d'un CLS à l'échelle d'Angers Loire Métropole ».

Le CLS est construit autour de 4 ambitions :

- AMBITION 1 : DEVELOPPER, ACCOMPAGNER LA COORDINATION, L'INFORMATION, L'INNOVATION EN SANTE ;
- AMBITION 2 : PROMOUVOIR LA SANTE TOUT AU LONG DE LA VIE ;
- AMBITION 3 : GARANTIR UN ACCES A LA SANTE POUR TOUS ;
- AMBITION 4 : DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ET DES TERRITOIRES FAVORABLES À LA SANTE.

Cet appel à projet s'intègre dans la stratégie du contrat à l'échelle de l'agglomération et doit permettre de valoriser :

- ✓ *Des actions réalisées pour améliorer la santé des habitants et permettant de renforcer leur capacité d'agir*
- ✓ *Des projets qui visent la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé,*

-
- ✓ *Des actions qui reposent sur le principe d'universalisme proportionné, c'est-à-dire que l'ensemble de la population accède aux programmes mis en œuvre, tout en accordant une attention particulière aux groupes les plus exposés.*

C'est dans le cadre de ce CLS que nous proposons un appel à projets pour le territoire de la communauté urbaine portant sur 5 thématiques. *

Documents à consulter :

- ❖ Vous pouvez retrouver l'ensemble du Projet Régional de Santé 2018-2022 sur le site dédié : www.projet-regional-de-sante-pays-de-la-loire.ars.sante.fr
- ❖ Retrouvez l'ensemble du Contrat Local de Santé et des fiches actions sur le site : www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/contrat-local-de-sante/index.html
- ❖ Retrouvez l'étude « La santé dans le pôle métropolitain Loire Angers » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine sur le site : <https://www.aurangevine.org/production/publications/vue-detaillee/news/la-sante-dans-le-pole-metropolitain-loire-angers/>
- ❖ Le projet alimentaire territorial est disponible via ce lien : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/agriculture-et-alimentation/projet-alimentaire-territorial/index.html>

**Pour des projets touchant des territoires des Quartiers Politiques de la Ville et des thématiques du Contrat de Ville de l'agglomération angevine et du Contrat Local de Santé, une instruction conjointe des dossiers sera recherchée.*

Constats

Le présent Contrat Local de Santé repose sur une démarche participative. Il a bénéficié de la réalisation d'un diagnostic préliminaire construit à partir d'un recueil de données et d'études existantes, d'entretiens menés auprès des communes et d'un questionnaire santé réalisé auprès des habitants (voir contrat).

Plusieurs constats émergent de ces travaux et ont été explorés de nouveau dans le cadre de l'étude « La santé dans le pôle métropolitain Loire Angers » de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine réalisée sur le territoire du Pôle Métropolitain Loire Angers (PMLA).

Contexte sociodémographique

Le territoire d'Angers Loire Métropole est marqué par :

- La présence d'une population jeune : 35 % des habitants ont moins de 24 ans ;
- Une population étudiante concentrée dans la ville d'Angers - 5^{ème} ville la plus étudiante de France ;
- Un vieillissement semblable à la tendance nationale mais plus lent que sur la région ;
- Une surreprésentation des familles monoparentales dans les quartiers d'habitat social ;
- Des disparités de revenu au sein du territoire : 15,5% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté à Angers Loire Métropole, contre 19% à Angers et 18,2% à Trélazé. Le taux de pauvreté sur ALM est supérieur à la moyenne départementale (12%) et régionale (11%).

Déterminants socio-environnementaux

- Les habitants d'ALM enquêtés lors de la construction du CLS sont particulièrement sensibles aux questions en lien avec la santé environnementale puisque selon eux les thématiques prioritaires à travailler portent sur l'alimentation (78.5% des réponses) et la qualité de l'air et de l'eau (51 % des réponses). D'après l'étude de l'AURA sur le pôle métropolitain Loire Angers, la qualité de l'air enregistrée à la station d'Angers est bonne sur 80 % du temps, mais néanmoins moyenne à très médiocre plus d'un jour sur cinq.

-
- Près de 30% des ligériens ont une consommation d'alcool supérieure au nouveau repère (« Pour votre santé, l'alcool c'est maximum deux verres par jour et pas tous les jours »). La consommation d'alcool reste plus répandue chez les hommes des Pays de la Loire qu'à l'échelle nationale (proche de la moyenne nationale pour les femmes) même si les écarts s'atténuent.
 - Le tabagisme quotidien concerne lui 23% des ligériens contre 27% au plan national. Cette part est en baisse par rapport à 2014 (25%)¹.

Etat de santé

On retrouve sur le territoire des indicateurs de santé globalement favorables :

- Un taux de mortalité inférieur à la moyenne nationale pour les deux sexes, et une espérance de vie qui s'améliore. Cependant, cette amélioration ne profite pas de manière équilibrée à l'ensemble de la population et fait apparaître des écarts d'espérance de vie entre les catégories sociales.
- 79 % des habitants d'ALM enquêtés lors de la construction du CLS se sentent en « bonne santé ». Pourcentage qui correspond à l'état de santé ressenti sur la Région Pays de la Loire.
- A l'échelle du PMLA les principales causes de décès prématurés avant 65 ans sont : les cancers (44%), les suicides et accidents (16%), les maladies de l'appareil circulatoire (11%) et les pathologies liées à l'alcool (5%)². Ces décès prématurés représentent 18% du nombre total de décès des habitants du Pôle Métropolitain Loire Angers et pour les 2/3 concernent le public masculin.
- Les situations de surpoids et d'obésité concernent au total 42 % des Ligériens âgés de 18 à 75 ans : 11 % sont obèses (contre 13,5% au plan national) et 31 % sont en surpoids (proche de la moyenne nationale)³.

Offre de santé

- Une attention doit être portée sur la démographie médicale et paramédicale dans les années à venir :
 - 21,6% des médecins généralistes sur ALM ont plus de 60 ans

¹ Source : AURA, La santé dans le pôle métropolitain Loire Angers ».

² Source : Etude santé PMLA 2020 (*Inserm CépiDc, SNDS-BCMD*), exploitation ORS Pays de la Loire

³ Source : AURA, La santé dans le pôle métropolitain Loire Angers » Baromètre de Santé publique France 11 2017 exploité pour la Région par l'ORS Pays de la Loire)

-
- 17% des chirurgiens-dentistes exerçant sur ALM ont plus de 60 ans (Source : CartoSanté – FNPS 2017)
 - 12,7 médecins généralistes pour 10000 habitants (9,6 pour le département et 9,1 en France) (Source : CartoSanté –FNPS –INSEE 2017)
 - L’offre de soins en psychiatrie adulte montre une offre développée bien qu’inférieure en termes d’hospitalisation complète par rapport aux données nationales
 - Des psychiatres libéraux : 70 installés sur le département dont 50 sur Angers Loire Métropole
 - Selon l’enquête auprès des habitants d’ALM (voir Contrat Local de Santé ALM), 28% des répondants ont eu des difficultés à se soigner au cours des 12 derniers mois. Cela concernait notamment l’accès aux soins auprès de spécialistes comme les ophtalmologistes, les chirurgiens-dentistes, les dermatologues et les médecins généralistes.

Objectifs et thématiques de l'appel à projets.

Les dossiers retenus dans le cadre de cet appel à projets devront s'inscrire dans la stratégie du CLS et participer à la réduction des inégalités sociales de santé. Le périmètre de l'appel à projet est celui de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole.

Les thématiques retenues pour cet appel à projets 2022

■ Accès aux soins et accès aux droits

■ Nutrition

■ Santé mentale

■ Addictions

■ Santé et environnement

Thématique 1 : Accès aux soins et accès aux droits

Les projets contribueront à lutter contre le non recours.

- Faire connaître les dispositifs d'accès aux droits : développer des actions d'information, de diffusion et de communication, ...,
- Aller vers les publics, notamment les plus éloignés de la santé, pour améliorer le recours aux soins : médiation en santé, accompagnement à l'usage du numérique, ...,
- Faciliter le parcours de soins, entre social – médico-social et sanitaire, des personnes en situation de rupture.

Thématique 2 : Nutrition

Les projets s'adresseront à tous les âges de la vie.

- Promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité,
- En lien avec les axes du Projet Alimentaire Territorial, développer et promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous. En particulier, accompagner le changement de comportement alimentaire vers une responsabilité

environnementale et une qualité nutritionnelle. Seront favorisés les projets socialement inclusifs permettant l'accessibilité à une alimentation durable pour tous,

- Accompagner les changements alimentaires.

Thématique 3 : Santé mentale

Les projets contribueront à développer des actions inclusives en santé mentale.

- Informer, lutter contre la stigmatisation,
- Soutenir des actions visant à faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes atteintes de troubles psychiques,
- Favoriser l'émergence de projets visant à faciliter l'accès aux soins, le lien social et l'estime de soi des personnes atteintes de troubles psychiques,
- Développer les compétences psychosociales.

Thématique 4 : Addictions

Les projets s'inscriront dans une approche globale de prévention et de promotion de la santé.

- Renforcer les connaissances par des actions de formation ou les rencontres pluridisciplinaires d'acteurs,
- Réduire les risques d'addictions avec ou sans produits (campagnes, informations, sensibilisation parents / enfants),
- Favoriser les parcours d'accompagnement par la coopération entre les acteurs et l'innovation.

Thématique 5 : Santé et environnement

Les projets contribueront à développer un environnement, des comportements et des territoires favorables à la santé.

- Informer les habitants pour mieux comprendre et connaître les liens entre santé et environnement,
- Agir sur les facteurs environnementaux pour prévenir, préserver et améliorer la santé des habitants du territoire,
- Sensibiliser aux déterminants environnementaux de la santé : l'eau, l'air intérieur et extérieur, le bruit....

Conditions de recevabilité et critères de sélection.

Conditions de recevabilité

Les projets recevables

- ❖ Ce présent appel à projets est ouvert aux associations, aux collectivités territoriales ou encore aux acteurs privés à but non lucratif, sur le territoire d'Angers Loire Métropole,
- ❖ Les porteurs bénéficiant d'une subvention de fonctionnement ou sous Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pourront bénéficier d'un financement dans le cadre du présent appel à projets. Toutefois, ils devront afficher dans leur budget l'apport de l'ARS au titre du CPOM ou du financeur au titre du fonctionnement. La demande de subvention devra faire apparaître l'ensemble des financements pour ce projet,
- ❖ Des liens pourront être faits avec le Contrat de Ville de l'Agglomération Angevine, (qui vise à développer la prévention et la promotion de la santé) lorsque les dossiers concerneront un ou des quartiers politique de la ville (7 sur Angers, 1 sur Trélazé) et des thématiques de l'appel à projets du Contrat de Ville,
- ❖ Les projets devront répondre aux thématiques et objectifs précités,
- ❖ Ils devront s'inscrire dans une démarche partenariale,
- ❖ Les projets peuvent être annuels ou pluriannuels ; dans ce cas ils devront prévoir des modalités d'évaluation annuelles pour mesurer les avancées, et prévoir un budget annuel,
- ❖ Ils devront comporter des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Les projets non éligibles

- ❖ Dossier réceptionné hors délai,
- ❖ Dossier incomplet,
- ❖ Actions déjà financées dans le cadre du droit commun,
- ❖ Projets visant uniquement l'achat de matériel sans lien avec des actions de prévention,
- ❖ Actions qui ne concernent pas le territoire de l'agglomération Angers Loire Métropole.

Critères de sélection

Les projets qui répondent aux conditions de recevabilité seront sélectionnés par un comité de sélection composé des financeurs (ARS / Angers Loire Métropole / Projet Alimentaire Territorial) et des membres du comité de pilotage du CLS. Ce comité de sélection pourra s'appuyer sur la présence de référents experts sur chacune des thématiques.

Chacun des projets sera sélectionné en fonction des critères suivants :

- La pertinence de l'action via l'analyse des besoins,
- Une claire identification des bénéficiaires et des lieux concernés,
- L'implication des publics concernés par les actions,
- L'articulation prévue avec les programmes et actions qui existent sur le même territoire (en particulier Contrat de Ville),
- Des objectifs clairement formulés en termes de résultats attendus (acquisition de compétences, modifications des comportements, environnement social ou environnement matériel favorable à la santé, accès à des services de santé, ...),
- La cohérence du projet : adéquation entre les besoins, les objectifs, la méthode développée, les moyens (financiers, humains, de temps) et les modalités d'évaluation,
- La faisabilité du projet : qualité du partenariat, réalisme des objectifs et du calendrier, capacités de l'équipe intervenante,
- Un financement réaliste avec des postes de dépenses et recettes rigoureusement présentés et strictement dédiés à l'intervention envisagée (budget prévisionnel de l'intervention, y compris part d'autofinancement, part de financement par d'autres sources et montant de la subvention sollicitée).

Procédure

Vous êtes invités à déposer votre projet en utilisant le dossier CERFA 12156*06 entre 28 février et le 23 avril 2022 sur la boîte de messagerie dédiée :

coordination.cls@ville.angers.fr

Calendrier

Dépôt des dossiers	<i>Du 28 février 2022 au 23 avril 2022</i>
Retours vers les porteurs	<i>Semaine du 23 mai 2022</i>

Documents

Le dossier de candidature CERFA est téléchargeable sur les sites :

- Angers Loire Métropole : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature?statut%5B0%5D=0>
- ARS : <https://www.angersloiremetropole.fr/un-territoire-en-mouvement/contrat-local-de-sante/index.html>

Le financement

- ❖ L'enveloppe totale de l'appel à projets s'élève à 45 000 euros
- ❖ Ce montant sera alloué par thématique, étant précisé :
 - que le nombre de projets soutenus au sein d'une même thématique et que la répartition du financement entre les 5 thématiques seront laissés à l'appréciation du comité de sélection,
 - les projets seront financés à hauteur maximale de 50 % de l'enveloppe totale du projet.
- ❖ En cas de sélection du projet et d'un financement au-delà de 1000 euros, 70% de la subvention sera versée au début de l'action et 30% à la fin, après la remise d'un bilan du projet. En cas de subvention en dessous de 1000 euros le versement sera fait en une fois au début du projet.

-
- ❖ Toute action soutenue devra faire l'objet d'un bilan adressé à la coordinatrice du contrat local de santé.

Contacts

- ❖ Pour toutes vos questions concernant l'appel à projets vous pouvez nous contacter :

Contrat Local de Santé

Léa POTIN - Coordinatrice CLS

02 41 05 44 36

coordination.cls@ville.angers.fr

- ❖ Pour toutes vos demandes concernant une information, une aide à l'écriture ou un conseil méthodologique sur vos projets : contactez-nous également et nous pourrons vous orienter vers l'un de nos nombreux partenaires (IREPS, AliA CAAD 49, ou développeurs sur les quartiers de la ville d'Angers, chargés de mission de la ville de Trélazé et délégués du Préfet, pour les Quartiers Prioritaires...).